

Cercle des Planteurs

Lettre mensuelle d'information des membres du Cercle

Novembre 2007 - N° 4



L'actu des betteraves

●●● Procédure des demandes de retrait, les planteurs ont jusqu'au 30 novembre

La publication au JOCE des règlements sur la réforme de l'organisation commune des marchés du sucre le 27 octobre s'est traduite par la diffusion par le ministère de l'Agriculture des modalités concrètes à suivre par les planteurs en France. Baptisée « initiative planteurs », cette mesure est ouverte à tous les planteurs disposant de contrats de livraison de betteraves au titre de la campagne 2007-2008 et porte sur tout ou partie de leur droit. Les demandes doivent être adressées à l'usine dont dépend le planteur et à l'OniGC entre le 30 octobre et le 30 novembre, les souhaits d'abandon formulés auprès de l'administration ne présageant pas du dialogue entre planteur et usine.

Les demandes seront prises en compte et indemnisées selon le barème en vigueur seulement si l'entreprise sucrière dont dépendent les betteraviers ne présente pas de plan de restructuration reconnu éligible par l'administration et dans la limite de 10 % du quota de l'entreprise sucrière.

Enfin, elles seront traitées dans l'ordre chronologique de réception des formulaires. C.D.

●●● Avec « Satisfait ou remboursé », Hilleshög garantit la levée

La maîtrise de la qualité des semences Hilleshög est attestée par Energ'Hill, qui procure une levée irréprochable. Pour aller plus loin encore, Hilleshög lance une nouvelle garantie de levée avec l'opération « Satisfait ou remboursé ». La firme s'engage ainsi, en cas de nécessité de re-semis observé avec ses semences Energ'Hill, à fournir au betteravier concerné les semences nécessaires pour re-semer. Une façon de sécuriser pleinement l'agriculteur à cette étape cruciale de réussite de la culture. C.D.

●●● Hilleshög commercialise une betterave OGM aux États-Unis

Hilleshög va lancer en 2008 une gamme de betteraves génétiquement modifiées sur le marché américain, après un pré-lancement au printemps 2007. Ces betteraves Roundup Ready sont autorisées autant pour l'alimentation humaine qu'animale. Elles sont référencées par la plupart des grandes sucreries coopératives et devraient ainsi pouvoir disposer d'un potentiel de 50 % des 560 000 hectares de betteraves cultivés outre-Atlantique. C.D.

●●● Une betterave transgénique autorisée à l'importation

La Commission européenne a autorisé fin octobre l'importation d'une betterave transgénique et de trois maïs pour l'alimentation humaine, l'alimentation animale et la transformation. Les 27 États membres n'ayant pu dégager une majorité suffisante pour approuver ou rejeter les demandes d'autorisations de ces OGM, c'est la Commission européenne qui a pris la décision. Au total, quinze nouveaux OGM ont été autorisés dans l'UE depuis la levée du moratoire en 2004, suite à l'adoption d'une nouvelle législation sur la traçabilité et l'étiquetage. Ces autorisations sont valables 10 ans. Aucun nouvel OGM n'a cependant encore été autorisé pour la culture. P.X.

●●● Restructuration sucre : 1 000 à 1 500 betteraviers risquent d'abandonner la culture

Sur les 32 000 planteurs de betteraves, de 1 000 à 1 500 pourraient abandonner cette culture, du fait de la mise en place du nouveau volet du règlement sucre, a indiqué la Confédération générale des planteurs, courant octobre. La CGB chiffre entre 15 et 20 % les abandons de quota qui devront être réalisés en France, chiffre ramené entre 5 et 10 % si l'on tient compte des quotas additionnels octroyés. Concrètement cela se traduit par des fermetures d'usines. Ces dernières semaines, la fermeture des unités suivantes a été confirmée : Marconnelle (62), Abbeville (80) et Vic-sur-Aisne (02) par Téréos ; Guignicourt (02) par Saint-Louis Sucre et Aiserey (21) par Cristal Union. C.D.

●●● Prestations extérieures : 8 800 euros en moyenne en cultures industrielles

D'après une étude de l'Insee, les prestataires de services extérieurs interviennent de plus en plus souvent au sein des exploitations agricoles, pour la gestion, mais aussi et surtout pour les travaux agricoles. Entre 1990 et 2005, le capital matériel de l'agriculture diminue de 6 % en volume, alors que son efficacité, mesurée par la valeur ajoutée dégagée, s'améliore de 22 %. Depuis 1990, les agriculteurs ont dépensé l'équivalent de 6 % de la production agricole en prestations extérieures. Les dépenses en services aux cultures s'élèvent à 4 800 euros en moyenne par exploitation et par an pour les orientations céréales ou oléagineux, loin derrière celles des exploitations de betteraves ou de pommes de terre (8 800 euros). M.C.